

Commune de SIGNES

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE LIEU DIT PEYCAOU



CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Désignation de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de TOULON en date
du 23/06/20172017.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE :

1. Contexte de l'Enquête :

1.1 Objet de l'Enquête :

1.2 Présentation et exposé des motivations du projet

2. Avis du Commissaire Enquêteur

3. Motivations de l'avis :

1 – Contexte de l'Enquête

1.1 : objet de l'enquête :

La présente Enquête Publique s'inscrit dans le processus d'instruction du permis de construire déposé par la société SOLAIREPERCMP080 pour création d'un parc photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge au lieudit "PEYCAOU", sur la commune de SIGNES(Var).

1.2 : Présentation et exposé des motivations du projet :

La SARL SOLAIREPARCMP080 sise 52 Avenue de la Victoire, 75009 PARIS représentée par M. MARTIN Alexandre Dt 52, avenue Georges Vacher ZI ROUSSET 13106 ROUSSET a déposé le 7/12/2016 une demande de permis de construire numéro PC 083 127 16 T0022 enregistré en mairie de Signes le 9/12/2016 pour la création d'un parc photovoltaïque au lieudit « Peycaou » à Signes(Var) sur les parcelles cadastrées section L numéros 727, 734,737 pour une superficie de 1 194 754 m². Ces terrains constituent l'emprise de l'ancienne décharge cependant ce sont finalement 7,21 ha d'emprise clôturée qui seront concernés par le parc solaire. Ces terrains sont classés en zone NS (zone destinée aux installations d'exploitation d'électricité utilisant l'énergie du soleil) au PLU approuvé du 19 Janvier 2011 de la Commune de Signes

Ce parc d'une superficie de 7,21 ha, est prévu pour une puissance de crête installée de 4,40 MWc et la production annuelle attendue est de 6 732 MWh. Les modules photovoltaïques (25 762 m²) seront disposés en rang sur 1/3 de la surface du projet. Les structures porteuses d'une hauteur comprise entre 0,80 m et 3 m seront fixées au sol par des longrines en béton.

Au niveau des locaux techniques 2 postes de transformation préfabriqués seront construits en arrière des châssis ainsi qu'un poste de livraison pour une surface totale de plancher de 69 m².

Le site sera protégé d'une clôture grillagée (2m de haut) équipée de 2 portails

Pour ce qui concerne le dispositif de lutte contre les incendies : le débroussaillage sera effectué sur 50 m de largeur à partir de la clôture et 2 citernes rigides de 60 m³ seront installées.

La voirie d'accès externe existe déjà par un chemin privé à partir de la RD2 et protégée par un portail métallique. 2 Pistes périmétrales seront créées de part et d'autre de la clôture

Le raccordement par ERDF au poste électrique de SIGNES (distant d'environ 4 km) se fera au moyen d'une ligne enfouie le long des voies (privées ou publiques) existantes. Le tracé de liaison exact n'est pas encore connu à l'heure actuelle.

Ce projet s'appuie sur un constat :

Nous avons aujourd'hui atteint une concentration en carbone dans l'atmosphère équivalente à celle d'il y a 7 millions d'années d'où une augmentation des températures moyennes. Les extractions de matériaux fossiles tels que le gaz et le pétrole sont de plus en plus coûteuses et les approvisionnements aléatoires renforcent notre dépendance énergétique.

-la production électrique est insuffisante pour faire face aux consommations croissantes au niveau national et mondial,

-La production mondiale centralisée nécessite de gros investissements de lignes à très haute tension, aménagements très souvent mal acceptés par les populations riveraines,

-Le réchauffement climatique limite la production électrique d'origine nucléaire en saison estivale.

Il convient donc de diversifier les sources d'énergies électrique, d'augmenter dans des proportions importantes la part d'électricité produite par des énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et plus généralement de mettre en œuvre les orientations définies dans le « Grenelle de l'Environnement ».

A l'issue du bail d'exploitation (40 ans) 2 hypothèses peuvent être envisagées :

-soit le bail est renouvelé pour une nouvelle durée,

-soit il ne l'est pas et dans ce cas le démontage devra permettre la remise en état des terrains concernés dans leur configuration d'avant la création du parc – Les panneaux photovoltaïques seront recyclés en totalité dans une usine spécialisée à ROUSSET (Bouches du Rhone) (Ets PVCYCLE). les matériaux étant en totalité recyclés.

Le projet a reçu un avis favorable du DDTM-SDIS, du Conseil Général, de la DRAC et de la Mairie de SIGNES.

2. Avis du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur émet un **Avis Favorable** à la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Peycaou » à Signes

3. Motivation de l'avis :

Cet avis s'appuie sur les principaux arguments suivants :

Il s'inscrit totalement dans les engagements européens, nationaux et régionaux

- L'Union Européenne qui a adapté le 12/12/2008 le paquet Energie Climat qui fixe un triple objectif à l'horizon 2020 :
 - Réduire de 20 % les émissions à effet de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990,
 - Porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation de l'UE,
 - Réaliser 20 % d'économie d'énergie (amélioration de l'effet énergétique)
- La loi N° 200-967 du 03/08/2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite Grenelle 1 fixant la part de 23 % comme un minimum à atteindre en 2020 en matière d'énergies renouvelables,
- Le Plan de Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique fixant, pour ce qui concerne l'énergie relative au soleil, à l'échéance 2023 une puissance installée entre 18 200 MW et 20 200 MW,
- Le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région PACA en date du 17/7/2013 dont les objectifs de substitution par des énergies renouvelables des consommations d'énergie conventionnelles fixé le taux de consommation énergétique régionale (aujourd'hui à 9%), à 20 % en 2020 soit 1 150 MW et 30 % en 2030}
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région PACA dont l'un des 7 principaux enjeux est de « favoriser le développement économique dans une dynamique de développement durable » afin de prendre en compte « l'importance du changement climatique ou la crise de l'énergie »
- La commune de Signes qui a décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable en créant dans son Plan local d'Urbanisme une zone « zone destinée aux installations d'exploitation d'électricité utilisant l'énergie du soleil.

Et qui ont tous pour objectifs d'assurer

Le développement significatif de toutes les énergies renouvelables dont, dans le cas présent, l'énergie photovoltaïque.

Le développement durable tant au niveau de la production d'énergie, de la réduction de rejets de gaz à effet de serre, que de recyclage de la totalité des matériaux utilisés après le démontage du parc.

Le SRCAE PACA (voir ci-dessus) a fixé un objectif de 1 150 MW qui devront être raccordés en 2030. 378 MW sont déjà raccordés en région et 295 MW sont en fil d'attente de réseau. Le territoire de la Région PACA doit encore absorber 477MW de projet solaire.

Le parc de Peycaou d'une superficie de 7,21 ha, est prévu pour une puissance de crête installée de 4,40 MWc et la production annuelle attendue est de 6 732 MWh Les modules photovoltaïques (25 762 m²) seront disposés en rang sur 1/3 de la surface du projet. Les structures porteuses d'une hauteur comprise entre 0,80 m et 3 m seront fixées au sol par des longrines en béton.

Il ne me semble générer aucune nuisance ni pour l'environnement, ni pour les riverains, (aucun bruit, aucune réverbération, peu de visibilité ...) La construction de ce parc ne modifiera que très peu le paysage local déjà fortement marqué par la présence de 2 parcs photovoltaïques. Le

maintien de masques boisés et l'intégration paysagère des ouvrages permettra d'atténuer significativement la perception du projet, les ouvrages n'étant visibles que localement.

Il ne réduit pas la surface de terres agricoles exploitables puisque la partie impactée, est entièrement située sur un terrain stérile (ancienne décharge et se trouve implanté dans le secteur NS du PLU de la Commune de Signes (Zone réservée aux installations photovoltaïques) où se situent déjà 2 parcs Photovoltaïques.

L'écoulement des eaux superficielles sera maîtrisé et le risque de pollution accidentelle négligeable. L'opération sera conforme aux prescriptions et objectifs du SDAGE 2016-2021 Rhône Méditerranée Corse tant sur le plan qualitatif que quantitatif, ainsi qu'à celles de la DDTM/83/SEM/BT.

Le risque incendie est maîtrisé, l'ensemble du site étant conforme à la doctrine fixée par le SDIS du Var tant en matière d'équipement que de débroussaillage et d'entretien ainsi qu'à celles de la DDTM/SAEF.

La biodiversité du site ne me paraît pas être mise en danger.

Le caractère remanié de la majeure partie de la zone d'étude (Décharge + remaniement) la rend peu favorable à la présence d'espaces à enjeu de conservation. Pour ce qui concerne la faune, la zone d'étude s'intègre dans un corridor macroscopique forestier, entre la forêt de Morières et la Massif de la Sainte Baume, mais ne constitue pas à elle seule un couloir écologique majeur. Au regard des récents aménagements réalisés sur cette zone d'étude ou à ses abords, les fonctionnalités écologiques globales sont jugées faibles locales sont jugées faibles à modérées.

L'équipement du parc est totalement réversible c'est-à-dire qu'à l'issue de l'exploitation du site les terrains seront intégralement rendus à leur état naturel origine.

L'implantation et l'exploitation du parc ne me semble devoir générer aucun risque environnemental.

La totalité des risques potentiels a été prise en compte, les moyens mis en place parfaitement adaptés à leur maîtrise.

Il ne semble pas venir interférer sur les autres projets similaires (2 Parcs photovoltaïques à l'Est de la Zone, 2 parcs photovoltaïques au Sud et 1 à l'Ouest au lieu-dit Peirecède)), ni sur les autres activités et aménagements situés à distance plus ou moins lointaine de la zone d'Etude (Carrière du Chibron, Carrière de Croquefigue, Centrale d'enrobés, Circuit automobile Paul Ricard, ZAC de Signes) .

Chacune des observations portées aux différents registres d'enquête a été analysée et fait l'objet d'une réponse.

L'incident signalé sur le panneau d'affichage municipal de l'affiche d'enquête publique n'a pas été de nature à réduire de façon durable et significative la publicité de l'enquête.

Six Fours les Plages le 21 octobre 2017

Le Commissaire Enquêteur

Pierre MONNET

